

Ecrit par le 23 juillet 2024

# La liste de tous les magasins vauclusiens concernés par la fermeture de demain

Comme [nous l'avons annoncé dans l'après-midi](#), le passage du département en vigilance renforcée en raison de la dégradation de la situation sanitaire entraîne pour conséquence la fermeture des centres commerciaux de plus de 10 000 m<sup>2</sup> dans le département. La mesure, effective à compter de demain, samedi 27 mars 2021, est prise pour une durée de 4 semaines.

## Sont ainsi concernés :

- Centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- Ikea Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- Galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- Galerie marchande Avignon nord
- Galerie marchande Carrefour Courtine Avignon
- Galerie marchande Leclerc Apt
- Galerie marchande Auchan Cavaillon
- Galerie marchande Hyper U Pertuis
- Galerie marchande Carrefour Orange
- Galerie marchande Leclerc Carpentras
- Galerie marchande Leclerc Bollène
- Galerie marchande Leclerc Valréas

Dans ces établissements, hormis les pharmacies et les services publics, seuls les commerces proposant principalement une offre alimentaire restent ouverts.

Les commerces fermés bénéficieront naturellement des mesures de soutien renforcé mises en place par le Ministère de l'économie et des finances : fonds de solidarité renforcé, prêts garantis par l'État et activité partielle sans reste à charge.

Au regard de la situation sanitaire, les conventions de restauration collective temporaire permettant aux ouvriers du BTP de déjeuner au restaurant sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

## Les autres mesures appliquées dans le département

En outre, les mesures suivantes continuent de s'appliquer dans le Vaucluse :

- couvre-feu de 19h à 6h,
- interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, hors manifestations revendicatives,
- obligation du port du masque sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute

Ecrit par le 23 juillet 2024

personne de onze ans et plus dans tout le département,

- interdiction de vente et de consommation d'alcool sur la voie publique de 19h à 6h,
- interdiction des soirées dansantes dans les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air,- interdiction des buvettes et points de restauration debout dans les établissements recevant du public et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

### **Renforcement des contrôles, nouvelles opérations de dépistage et 'vaccinodrome'**

Des contrôles renforcés seront réalisés par les forces de sécurité intérieure pour s'assurer du respect de ces mesures, avec l'appui des polices municipales.

Par ailleurs, « l'organisation de nouvelles opérations de dépistage, qui reposent sur le déploiement des brigades de médiateurs Covid dans les structures et établissements recevant du public concernés par des cas positifs ces derniers jours et le renforcement des tests en milieu scolaire, doit permettre de casser les chaînes de contamination, explique la préfecture de Vaucluse. Grâce à l'allocation de doses de vaccin supplémentaires, les centres de vaccination pourront ouvrir de nouveaux créneaux de rendez-vous dans les jours qui viennent, tandis que l'équipe mobile départementale va poursuivre son activité dans les communes les plus éloignées du département. Enfin, un centre de vaccination de grande capacité (6 000 vaccinations / semaine) ouvrira ses portes début avril. Cette stratégie, qui repose sur des mesures de ralentissement de la circulation virale et sur l'accélération de la couverture vaccinale, doit permettre collectivement et durablement d'endiguer l'épidémie. »

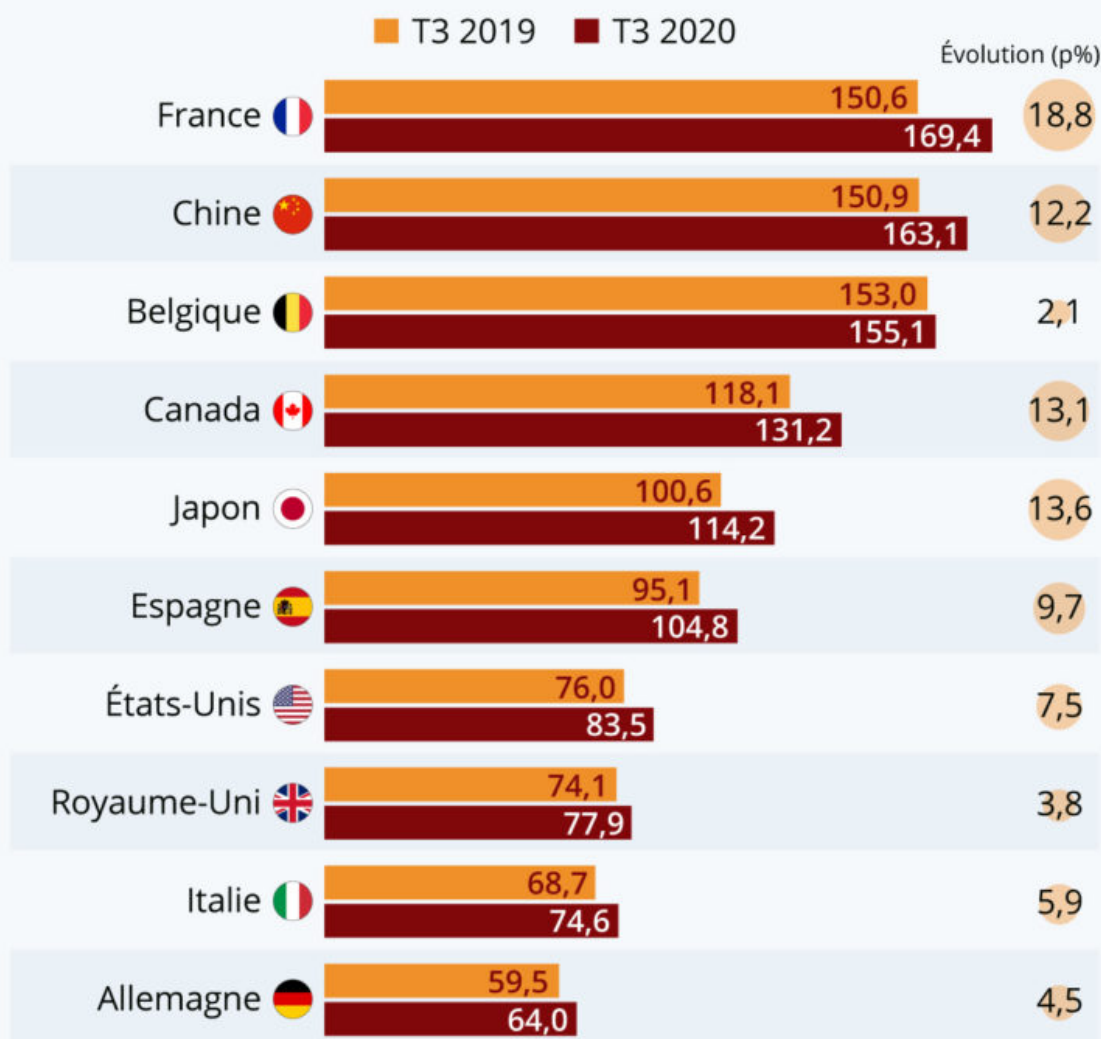
---

## **La dette des entreprises françaises atteint des sommets**

Ecrit par le 23 juillet 2024

# L'endettement des entreprises atteint des sommets

Niveau d'endettement des entreprises exprimé en pourcentage du PIB dans les pays sélectionnés \*



\* secteur financier exclu.

Source : Banque des règlements internationaux



statista

Ecrit par le 23 juillet 2024

L'endettement des [entreprises françaises](#), dont le niveau était déjà parmi les plus élevés au monde, continue de s'aggraver à cause de la crise du Covid-19 et atteint de nouveaux sommets. Les dernières [données](#) de la Banque des règlements internationaux ne sont disponibles que jusqu'au troisième trimestre 2020, mais elles montrent déjà une tendance négative assez frappante. Fin septembre, l'endettement brut des entreprises françaises (hors secteur financier) atteignait déjà plus de 169 % du PIB, soit une progression de près de 19 points de pourcentage sur un an. Comme le montre notre graphique, la dette des entreprises augmente fortement dans plusieurs pays où elle était déjà à un niveau élevé avant la crise, comme par exemple en Chine, au Canada et au Japon.

Le niveau élevé d'endettement en France résulte en grande partie des taux d'intérêt très bas des prêts accordés aux sociétés non financières ces dernières années. Avec la [situation économique](#) actuelle et l'octroi massif des prêts garantis par l'État dans le cadre du plan de soutien, l'aggravation est inéluctable et fait peser de gros risques pour les banques commerciales et l'ensemble du système financier français, comme le [rapportait](#) la Banque de France en début d'année.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

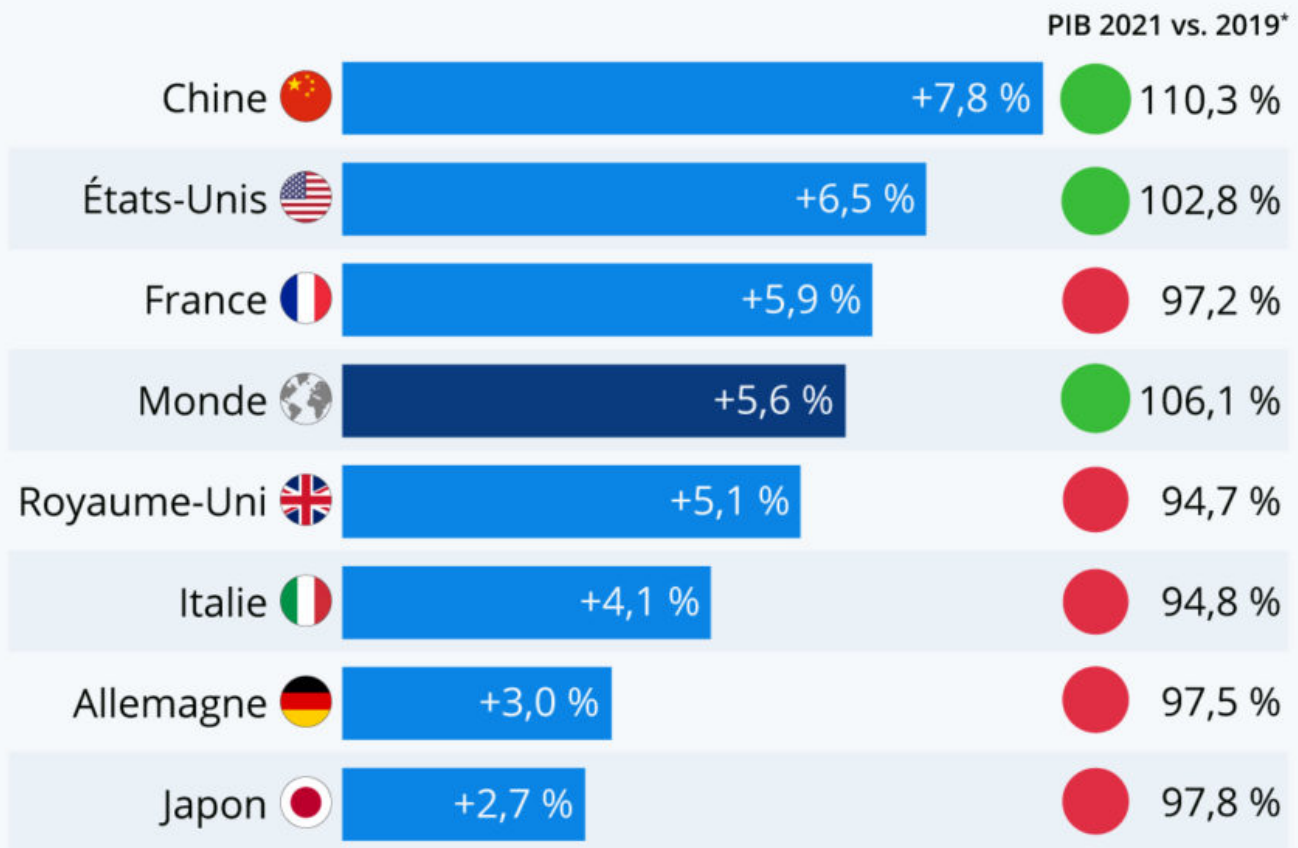
---

## Économie internationale : quelle reprise en 2021 ?

Ecrit par le 23 juillet 2024

# Quelle reprise économique en 2021 ?

Prévisions de croissance du PIB en 2021 et comparaison du PIB prévu à la fin de l'année par rapport à 2019



Projections en date de mars 2021.

\* 100 % = niveau du PIB au T4 2019.

Source : OCDE



statista

Écrit par le 23 juillet 2024

Les dernières perspectives économiques mondiales apportent quelques lueurs d'optimisme pour l'économie française. Dans son rapport du mois de mars, l'[OCDE](#) table sur une hausse du PIB de près de 6 % dans l'Hexagone en 2021, soit un taux de croissance jamais vu depuis 1973 et qui permettrait à la France d'enregistrer la plus forte reprise en Europe. Si ces projections se confirment, l'économie française afficherait également une performance supérieure à la moyenne mondiale, estimée pour l'heure à +5,6 %. Parmi les autres pays de la planète, seuls les États-Unis (+6,5 %), la Chine (+7,8 %), ainsi que l'Inde (+12,6 %), parviendraient à faire mieux.

Mais après la [récession massive subie l'année dernière](#), l'économie française devra toutefois attendre 2022 afin de retrouver son niveau pré-pandémique. En effet, à la fin de l'année, il est estimé que la production économique du pays devrait se situer à environ 97 % du niveau atteint au quatrième trimestre 2019. Les États-Unis et la Chine apparaissent quant à eux en mesure d'absorber le choc du Covid-19 dès cette année, avec des projections qui leur donnent déjà un PIB supérieur au niveau pré-pandémique fin 2021.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

---

## Tout savoir sur le plan de relance économique avec la Cove

La Cove (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin) organise un webinaire sur le thème 'Les mesures de relance économique'. Lors de cet événement gratuit, qui se déroulera ce lundi 22 mars de 14h30 à 15h15, [Julien Fraysse](#), sous-préfet en charge de la relance auprès du préfet de Vaucluse présentera les principaux dispositifs du plan de relance et notamment ceux les plus méconnus des entreprises.

« Dans ce contexte de crise sanitaire, de nombreuses et diverses mesures ont été prises pour accompagner les entreprises à maintenir leurs activités mais aussi pour préparer l'avenir », expliquent [Julien De Michele](#), chef de projet et responsable du service soutien aux entreprises et [Alexandra Tchervenkoff](#), chargée de soutien aux entreprises au sein de la DDET (Direction du développement économique et touristique) de la Cove qui animeront ce rendez-vous destinés aux entrepreneurs du territoire.

Un temps d'échange est d'ailleurs ensuite prévu avec les représentants des entreprises présents lors de ce webinaire.

Ecrit par le 23 juillet 2024

#### Inscription et renseignements

Compléter le formulaire [ICI](#), avant le 22 mars 2021 à 9h (le lien du webinaire vous sera envoyé ultérieurement).

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter la Direction du développement économique et touristique de la Cove - Service soutien aux entreprises : 04 90 67 69 24 ou [contact@laprovencecreative.fr](mailto:contact@laprovencecreative.fr)

## Tricastin : Orano mise sur le top de l'Isotope



**Orano vient de lancer le chantier de construction de son futur laboratoire isotopes stables implanté sur son site de Tricastin. Avec cette nouvelle activité hors du domaine du nucléaire le**

Ecrit par le 23 juillet 2024

## **groupe entend capitaliser sur son savoir-faire en développant une offre destinée aux domaines de la santé, de la recherche et de l'industrie.**

Les travaux du nouveau laboratoire isotopes stables ont débuté sur le site [Orano de Tricastin](#). Le futur bâtiment de 3 200m<sup>2</sup> comprendra une partie consacrée à la production (2 000m<sup>2</sup>), une dédiée à la recherche et au développement ainsi qu'une autre partie composée de bureaux et de salles de réunion. Cet investissement de 15M€ doit être opérationnel dans le courant du second semestre 2023 afin de mener à bien les premières productions commerciales. Près de 150 personnes (dont 90% provenant d'entreprises régionales) interviendront durant le chantier de construction et une vingtaine d'ingénieurs et de techniciens composera ensuite l'équipe de ce laboratoire unique en France.

### **Traitement contre le cancer et microprocesseur quantique**

S'appuyant sur les mêmes technologies développées pour transformer l'uranium dans son usine de conversion Philippe-Coste (pour la fluoration) ainsi que dans celle de Georges-Besse II (pour la centrifugation), toutes deux à Tricastin, Orano veut donc lancer la production d'isotopes stables.

« Ce futur laboratoire est un concentré du savoir-faire des équipes du site Orano Tricastin, c'est le développement de procédés issus de nos usines nucléaires pour de nouvelles applications en France hors du domaine nucléaire », résume [Jean-Luc Vincent](#), directeur des nouvelles activités Orano chimie-enrichissement.

Ce procédé permet ainsi d'élaborer des formes non radioactives des atomes. Ces isotopes stables sont utilisés, en raison de leurs propriétés particulières, dans un grand nombre d'applications, notamment dans les domaines de la santé (radio-médicaments dans le cadre de traitement contre le cancer), de la recherche fondamentale (conception de puce informatique quantique en silicium composé à 99,9% d'isotope 28 contre 92% avant traitement) et de l'industrie (amélioration de la performance des lasers, de la résolution des imageries à résonance magnétique...).

Ces éléments stables enrichis sont également utilisés dans un grand nombre d'autres secteurs de pointe comme la biologie des organismes, la physiologie, la microbiologie, la chimie, la climatologie, la géochimie, la géophysique et la physique par exemple.

### **Un objectif de 10M€ de chiffre d'affaires par an**

L'objectif de la nouvelle installation, qui bénéficiera d'un haut niveau de sécurité afin d'en préserver les procédés de fabrication, est d'atteindre un chiffre d'affaires annuel de l'ordre 10M€ à l'horizon 2025/2030. On est bien loin du milliard d'euros générés chaque année par la plateforme Orano-Tricastin (en intégrant le site de Malvézi à Narbonne qui lui est rattaché). Pour autant, l'implantation de ce futur laboratoire est loin d'être anecdotique pour le groupe qui voit là l'occasion de 'dénucléariser' son image. Il ne s'agit pourtant pas de tourner le dos à ce qui fait la spécificité de ce site industriel regroupant 2 500 emplois directs et 2 000 emplois indirects.

« Orano Tricastin est une plateforme industrielle de référence, forte de près de 60 ans de savoir-faire, rappelle ainsi [Jean-Jacques Dreher](#), directeur d'Orano Tricastin. Elle regroupe l'ensemble des activités de chimie (conversion, défluoration et dénitrification) et d'enrichissement de l'uranium. L'activité conversion d'Orano représente 25% de la capacité mondiale. L'usine Georges Besse II est la plus grande usine d'enrichissement en Europe. La production d'uranium enrichi, à usage civil, permet de livrer 70



Écrit par le 23 juillet 2024

réacteurs dans le monde. Cela permet d'alimenter 90 millions de foyers par an en énergie bas-carbone, soit l'équivalent de la population de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. »

### 1/3 du marché en ligne de mire

On l'a bien compris, le nucléaire restera le pilier de l'activité du groupe qui a investi plus de 5 milliards d'euros ces 15 dernières années pour renouveler son outil industriel sur ce territoire où 50% des employés résident dans la Drôme, 20% dans le Vaucluse, 20% dans le Gard et 10% en Ardèche.

Pour autant, le futur laboratoire isotopes stables entend capitaliser sur la crédibilité d'Orano comme acteur sur ce marché tout en proposant une alternative française aux clients, étrangers pour la plupart. S'il s'agit d'un marché de niche, on parle d'une production de quelques dizaines de kilos pour des matières solides et de quelques centaines de kilos pour des gaz, le but est de capter environ un tiers de ce marché où seul des concurrents Russes et Néerlandais existent à ce jour.



Unique en France, le futur laboratoire isotopes stables d'Orano à Tricastin devrait être pleinement opérationnel dans le courant du second semestre 2023.

Ecrit par le 23 juillet 2024

## Bagnols-sur-Cèze : 366 930 € d'amendes pour démarchage téléphonique interdit



Les services de la [DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) du Gard viennent d'infliger une amende de 366 930 € à l'encontre de la SAS groupe Beaumet Energies.

Il est reproché à cette entreprise du Gard rhodanien, dont le siège social est basé à Bagnols-sur-Cèze, d'avoir procédé à un démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. Un procédé très largement encadré suite à l'adoption de [la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020](#) visant à réglementer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, dans le secteur de la rénovation énergétique notamment. De manière générale, toute prospection téléphonique à des fins commerciales de consommateurs par des professionnels, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est interdite, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours ([Article L.223-1 Alinéa 3 du code de la consommation](#)).

### 1 225 consommateurs démarchés en 2 mois

En ayant démarché 1 225 consommateurs par voie téléphonique sur une période de moins de 2 mois le

Ecrit par le 23 juillet 2024

groupe Beaumet Energies (CA 2019 : 5,84M€), société proposant la vente de biens et la fourniture de prestations susceptibles de générer des économies d'énergie (pompes à chaleur, ballons thermodynamiques, isolation thermique), a donc été sanctionné par une amende administrative prononcée par le directeur départemental de la protection des populations du Gard.

Pour rappel, la [DGCCRF](#) rappelle « que l'interdiction du démarchage téléphonique dans ce secteur d'activité émane d'une volonté ferme du législateur qui doit s'entendre strictement : le démarchage téléphonique est interdit, même si le consommateur n'est pas inscrit sur [BLOCTEL](#), et même s'il a pu donner son consentement pour être rappelé par téléphone. Tout manquement au présent dispositif sera très lourdement sanctionné, avec des montants pouvant atteindre 375 000 €, par consommateur démarché illégalement. »

---

## CCI de Vaucluse : 7 dirigeantes d'entreprises mises à l'honneur

Ecrit par le 23 juillet 2024



La **Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse** a mis à l'honneur sept cheffes d'entreprises. Elles se nomment : **Claire Bottaro**, **Myriam Dugnas**, **Adrienne Philippe**, Cindy Ribaud Haye, **Christine Pedditzi**, **Valérie Guillemot** et **Adrienne Boulay**. L'interprofessionnelle a salué leur goût d'entreprendre et leurs actions particulièrement en ces temps de pandémie, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Pour ce Trophée '**Réussir au féminin**', 31 femmes cheffes d'entreprise étaient en lice pour gagner dans une des 5 catégories imaginées : Création, avec 'j'ai créé mon entreprise en 2020' ; Digital pour une offre très numérique ; Originalité pour une activité exercée dans un environnement masculin ; Agilité pour avoir fait preuve d'innovation en plein Covid-19 et Bienveillance pour s'être distinguée pendant la pandémie.

### **Le prix de la Création**

A été remis à Claire Bottaro pour '**Fée O'Naturel**' de produits d'entretien écologiques, cosmétiques

Écrit par le 23 juillet 2024

naturels, produits d'hygiène et boutique zéro déchet. La boutique est à la fois physique, à Sainte-Cécile-les-Vignes et en ligne. Le jury a souligné le caractère innovant du secteur d'activité et son engagement dans la transition écologique.

### **Le prix Digital**

A été remis à Myriam Dugnas pour '[Petit Léon](#)' à Avignon, baby store 100% digital. La boutique en ligne propose des accessoires pour bébés et mamans. La particularité de la maison ? Myriam Dugnas vient de lancer sa 1<sup>re</sup> collection de linge de maison bébé 'Made in Avignon' conçue dans un atelier de couture solidaire par une équipe de femmes.

### **Le prix de l'Originalité**

A récompensé Adrienne Philippe pour [Distrigaz Provence](#) à Avignon, pour la livraison de gaz en vrac dans le quart Sud-Est de l'hexagone. Adrienne Philippe représente la 3<sup>e</sup> génération à la tête de l'affaire familiale éponyme. Le jury a salué son évolution dans un environnement masculin, son attachement à la sécurité et au bien-être des collaborateurs avec la mise en place de primes Covid aux sous-traitants, présence alternée au bureau et maintien des salaires.

### **Le prix Agilité**

Cindy Ribaud Haye a été remarquée pour la création de son magasin '[Joue le jeu](#)' à Vaison-la-Romaine en 2018. L'endroit propose un point de vente qui, avant la Covid-19, était le théâtre d'animations régulières et d'invitations à jouer aux jeux sur place. Le jury a salué son click and collect, la proposition de services additionnels : relais pick-up, point Internet et photocopies, son implication sur les réseaux sociaux, notamment pour faire gagner des jeux à des enfants défavorisés.

### **Le prix de la Bienveillance**

Il a été remis à Christine Pedditzi pour [CP+ Développement](#) à Bédarrides, société spécialisée en développement des entreprises. La professionnelle s'est notamment illustrée pour sa bienveillance pendant le 1<sup>er</sup> confinement avec la création d'ateliers en visio, de webinaires sur la stratégie de cirse et sur la relation client, l'intégration d'une hotline d'expert pour répondre aux chefs d'entreprise et à un niveau plus personnel l'organisation d'apéros visio avec des habitants.

### **Le prix Coup de cœur**

A été remis à deux femmes. Valérie Guillemot, formatrice, dirigeante de l'entreprise [Orient'Action](#), Conseil carrière et compétences' à Avignon pour son engagement sur le territoire, le soutien de son réseau de consultants, son habileté à créer du lien avec ses clients, collaborateurs et avoir favorisé l'insertion de jeunes, et cela malgré la crise sanitaire. La deuxième femme récompensée est Adrienne Boulay '[Oh my deuche](#)' à la Bastide-des-Jourdans, qui propose des escapades en 2CV pour faire découvrir les routes de Provence ou participer à des événements professionnels ou privés.

### **Le Jury**

Le jury était composé de Bernard Vergier président de la CCI ; de Laurent Bachas membre et trésorier adjoint de la CCI ; de Christèle Coornaert membre du bureau et secrétaire de la CCI ; d'Emilie Riberolles membre titulaire de la CCI et Florence Hertel, directrice Front office.

Ecrit par le 23 juillet 2024

### Les chiffres

En Vaucluse, sur 37 373 entreprises, 7 898 sont dirigées par des femmes (21%). En 2020, le territoire a accueilli 4 210 créations d'entreprises, dont 891 dirigées par des femmes (21%). Celles-ci représentent aujourd'hui 27,2% des dirigeants d'entreprise en France. Elles sont plutôt présentes dans le commerce (25%) et les services (23%).

Source RCS janvier 2021.

---

## (Vidéo) Forum recrutement pour le Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

La [Communautés de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse](#) (CCPSMV) organise l'édition 2021 de son forum du recrutement. Cependant, en raison de la situation sanitaire, ce forum prendra la forme [d'une émission vidéo proposée en direct, le jeudi 11 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, depuis le site de la CCPSMV](#) grâce aux moyens techniques de la Mission locale du Luberon.

En tout, plus de 500 d'offres d'emplois seront à pourvoir dans une trentaine d'entreprises du territoire.

L'opération se déroule également en partenariat avec les agences Pôle Emploi de Cavaillon et du Pontet, l'association Luberon & Sorgues Entreprendre, l'association La Clef des Champs et l'association Initiative Terres de Vaucluse.

Retrouvez le replay et l'ensemble des offres sur [www.paysdessorgues.fr/eforum](http://www.paysdessorgues.fr/eforum) du 12 mars au 12 avril 2021

Contact Mission locale : 04 90 38 20 20

---

## L'IP Box(1) pour les 'happy few'

Ecrit par le 23 juillet 2024



**A la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, Philippe Lechat, fondateur du cabinet d'expertise comptable Axiome Provence et désormais président de 'Les Aulnes conseil', évoque la taxation des revenus de brevets et autres revenus de la propriété intellectuelle.**

Une réforme fiscale de 2019 est un peu passée inaperçue des experts-comptables et des PME. Il s'agit de la modification du régime de taxation (favorable) des revenus de la propriété intellectuelle.

Jusqu'en 2019, il existait un régime de faveur pour la taxation des revenus de brevets et autres revenus de la propriété intellectuelle. Pour les sociétés ces revenus étaient taxés au taux de 15% au lieu du taux normal (28% en général pour les PME) mais, nous sommes d'accord, cela concernait peu de PME.

L'article 238 du CGI précise désormais que :

- D'une part les revenus de logiciels créés par l'entreprise sont clairement éligibles au dispositif,
- D'autre part la base de calcul de cet impôt à taux réduit est claire : Il s'agit des revenus issus des logiciels originaux protégés par le droit d'auteur.
- Enfin le taux est réduit à 10 % de ces revenus.
-

Ecrit par le 23 juillet 2024

La réforme est issue d'un alignement international de la fiscalité française sur le sujet, le but est bien évidemment d'attirer en France les entreprises créatrices de logiciels ou de brevets (ou d'éviter au moins qu'elles ne partent à l'étranger...). Pour ce faire, est introduite la notion de 'Nexus' qui réserve ce régime à la quote-part des revenus issus de l'entreprise et d'une recherche localisée en France.

En conséquence, les sociétés qui produisent en France des logiciels, pour les louer sous forme de redevance à leurs clients, disposent désormais d'un régime de faveur extrêmement intéressant.

Bien évidemment, qui dit avantages dit contraintes (surtout pour le fisc français ...), il est donc nécessaire de documenter de façon extrêmement précise l'ensemble du dossier afin de démontrer :

- que l'entreprise est bien celle qui a créé le logiciel (si elle l'a acheté, cela ne fonctionne pas aussi bien ...)
- qu'elle l'a créé en France (et pas en Inde ou à Londres...)
- que la partie de ses revenus correspondant à des licences d'utilisation dudit logiciel est bien identifiée (et pas noyée dans un package global, matériel, maintenance, redevance...)

Vous l'aurez compris, le contentieux fiscal va être abondant sur cette affaire !

Si cela vous tente, je ne saurais trop vous rapprocher de votre conseil spécialisé habituel qui se fera un plaisir de traiter l'IPBOX en plus de votre CIR<sup>(2)</sup> annuel, par contre négociez bien les honoraires, en général cela pique un peu.

**Philippe Lechat**

- (1) IPBOX : Intellectual Property Box (A prononcer : « AIE-PI-BOX » si vous voulez faire moderne...)
- (2) CIR : Crédit impôt recherche